



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 7 décembre 2020 à 19 heures, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet :

Diminuer la marge de recul avant de l'agrandissement projeté de la maison unifamiliale dans la cour avant à 8 m au lieu de 9 m. Permettre que la hauteur totale du garage isolé projeté soit supérieure de 0,61 m à la hauteur totale du bâtiment principal. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

Identification du site concerné :

170, 5^e rue
Lot 3 348 269 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Dans l'éventualité que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal soit à huis clos, il sera possible de vous exprimer par écrit à l'adresse courriel municipalite@mont-carmel.org avant la séance du 7 décembre 2020.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 18 novembre 2020.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier